Découvrir

Élus - Agents

Suivre

Réalisations

S'informer

Finances

Sergy Infos

Journal d'informations municipales | n°87 JUIN 2026



SOMMAIRE

Édito du Maire - État civil ..... p. 02

Vie communale ..... p. 03-05

Projets ..... p. 06-07

Développement durable ..... p. 08

Vie scoclaire ..... p. 09

Évènements ..... p. 10-11

Finances ..... p. 12-13

Associations ..... p. 14-15

Vie sociale ..... p. 16

Hommages ..... p. 17

A savoir ..... p. 18

Conseil municipal ..... p. 19

Infos utiles ..... p. 20

ÉTAT CIVIL

Bienvenus à :

ANDOLINA Malo	né le 17/12/2024
COSIO TORRICO Abigaïl	née le 31/10/2025
COSIO TORRICO Alexandra	née le 31/10/2025
MROSK Karl-Auguste	né le 27/11/2025
MEINDER Amory	né le 13/12/2025
BEGUE HOARAU Maïna	née le 27/12/2025
LECLER Lucas	né le 05/03/2026
AMZANE BAQADER Ziad	né le 21/03/2026
MICHAUD Adam	né le 07/04/2026
BOUARD RUBINO Giulia	née le 09/04/2026

Félicitations à :

WÜRSCH Robin et MARCADENT Sandra	le 09/05/2026
ORCET Anthony et DERUDET Laura	le 16/05/2026

Nos condoléances aux familles de :

DELUEN Annie	décédée le 28/11/2025
TISSIER Jacques	décédé le 24/01/2026
ARRUFAT Manuel	décédé le 25/02/2026
CAMISULI Jean	décédé le 23/02/2026
GIRARD Michelle	décédée le 01/03/2026
MOINE Elise	décédée le 26/03/2026
JOSEPH Jesuthasan	décédé le 04/04/2026
SIQUIER-ROUSSAY Cléa	décédée le 17/04/2026

ÉDITO



Chères Sergiennes, chers Sergiens,

C'est avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous à travers ce premier numéro du nouveau mandat municipal. À l'issue des élections de mars dernier, vous nous avez accordé votre confiance pour poursuivre et porter un projet ambitieux au service de Sergy. Avec l'ensemble du conseil municipal, je tiens à vous remercier sincèrement pour ce soutien renouvelé.

Cette nouvelle équipe municipale, composée d'élus engagés et complémentaires, s'est rapidement mise au travail. Les commissions sont désormais installées et pleinement mobilisées afin de préparer les projets et les décisions qui façonneront l'avenir de notre commune. Nous abordons ce mandat avec détermination, mais aussi avec responsabilité et proximité.

Ce numéro illustre concrètement cette volonté de continuité d'actions pour améliorer votre quotidien. Les aménagements réalisés ces derniers mois témoignent d'une attention constante portée au cadre de vie, à la sécurité et à l'accessibilité : nouvelle aire de jeux à la Calame, aménagements sur l'avenue du Jura, développement des mobilités douces ou encore mise en accessibilité de la mairie. Ces projets traduisent notre volonté de bâtir une commune agréable à vivre, adaptée aux besoins de chacun et tournée vers l'avenir.

L'avenir de Sergy passe également par notre engagement en faveur de la transition écologique et de la préservation de notre environnement. La sensibilisation autour du patrimoine arboré ou encore l'initiative remarquable des élèves ayant conçu des nichoirs et hôtels à insectes montrent combien les jeunes générations sont déjà pleinement actrices de cette démarche collective.

Je souhaite également saluer le travail précieux de nos agents communaux qui assurent chaque jour le bon fonctionnement des services publics avec professionnalisme, disponibilité et bienveillance. Leur engagement contribue directement à la qualité de vie à Sergy.

Notre tissu associatif reste lui aussi une richesse essentielle. Les associations culturelles, solidaires ou sportives participent pleinement au dynamisme et à la convivialité de notre commune. Merci à tous les bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie pour faire vivre Sergy.

Ce numéro met également à l'honneur la créativité de nos jeunes habitants avec le lancement du concours de dessin destiné à imaginer la future mascotte de Sergy. Une belle initiative qui permettra aux enfants et adolescents de laisser libre cours à leur imagination tout en participant à la vie de la commune.

Enfin, ce début de mandat est aussi l'occasion de regarder l'avenir avec confiance. Le bilan financier présenté dans ce journal montre qu'il est possible d'investir pour préparer demain tout en conservant une gestion rigoureuse et responsable des finances communales.

Au plaisir de vous retrouver durant les mois à venir lors des différents événements du village.

Catherine MOINE
Maire

UNE NOUVELLE ÉQUIPE AU SERVICE DE SERGY

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2026

Nombre d'inscrits : 1 212
Nombre de votants : 494
Nombre d'exprimés : 428

Bulletins nuls : 18
Bulletins blancs : 48

Liste	Nombre de voix	% des voix
Avec vous pour Sergy Catherine MOINE	428 voix	86,64 %

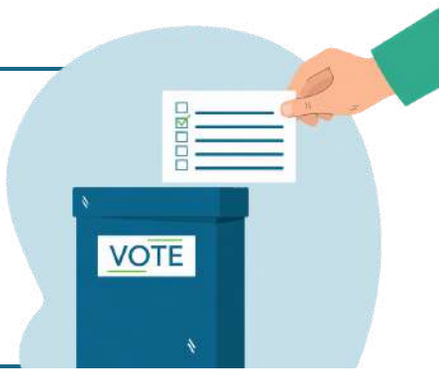

À l'issue des dernières élections municipales, le **nouveau conseil municipal** est désormais installé et pleinement mobilisé au service de Sergy.

Composée d'**élus engagés, disponibles et complémentaires**, cette équipe municipale s'investit au quotidien dans les nombreux domaines de la vie communale : finances, aménagement du territoire, urbanisme, vie scolaire, solidarité, sécurité, environnement ou encore vie associative.

Animés par une volonté commune d'agir dans l'intérêt général, les élus travaillent chaque jour pour répondre aux attentes des habitants, accompagner les projets de la commune et préparer l'avenir de Sergy avec dynamisme et responsabilité.

Retrouvez ci-après **la composition de l'équipe municipale** qui œuvre au service des Sergiens durant ce nouveau mandat.

LE MAIRE ET LES ADJOINTS



Catherine MOINE
Maire



Jean-Claude CLEMENT
1er Adjoint, Urbanisme et Finances



Yasmine TALHI
2ème adjointe, Solidarités et Vie associative



Christian MOINE
3ème adjoint, Travaux et Patrimoine communal



Amélie MICHAUD
4ème adjointe, Enfance, Éducation et Jeunesse



Mickaël SIMON
5ème adjoint, Cadre de vie et Transition écologique

VIE COMMUNALE

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX


Éric VEYRUNES


Magali CAMELS


Camille CIMAROSTI


Vincent RINALDI


Myriam BOYER


Philippe RICO


Isabelle PICHARD


Paolo MARTINELLI


Régine CHEVALLET

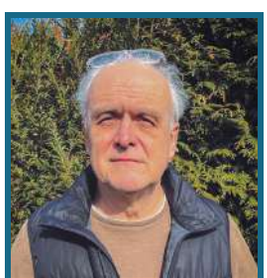
Jean-Marc LABROSSE


Lola DEWILDE


Xavier BERNARD


Anna KONDZIELA

Le 20 mars dernier, le nouveau conseil municipal s'est officiellement installé. Ce moment important de la vie démocratique communale a marqué le début du nouveau mandat, avec l'élection du Maire et de ses Adjoints.

Le 31 mars, les élus se sont réunis à nouveau pour constituer les différentes commissions municipales dont vous trouverez le détail ci-dessous.

LES COMMISSIONS

Les commissions municipales constituent des **espaces de réflexion, d'échange et de travail** au service des projets de la commune. Elles ont pour mission d'**étudier les dossiers**, de **débattre des politiques locales** et de **préparer les décisions** qui seront ensuite soumises au vote du conseil municipal.
Si elles ne disposent pas de pouvoir décisionnel, les commissions jouent néanmoins un rôle essentiel en **formulant des propositions et des avis consultatifs** afin d'éclairer les choix de la municipalité. Elles se réunissent aussi souvent que nécessaire, en fonction des projets et des sujets à traiter.

La commune de Sergy compte **huit commissions municipales présidées par le Maire** ; elles sont pour la plupart animées par le vice-président (voir mention VP ci-dessous).

Finances
Jean-Claude CLEMENT - VP
Amélie MICHAUD
Christian MOINE
Mickaël SIMON
Yasmine TALHI

Communication
Magali CALMELS - VP
Camille CIMAROSTI
Jean-Marc LABROSSE
Catherine MOINE
Isabelle PICHARD

Travaux
Xavier BERNARD
Paolo MARTINELLI
Christian MOINE - VP
Vincent RINALDI
Éric VEYRUNES

Développement Durable
Jean-Marc LABROSSE
Paolo MARTINELLI
Isabelle PICHARD
Philippe RICO
Mickaël SIMON - VP

Affaires Sociales et Logement
Myriam BOYER
Régine CHEVALLET
Jean-Claude CLEMENT
Anna KONDZIELA
Yasmine TALHI - VP

Vie Scolaire et Jeunesse
Camille CIMAROSTI
Régine CHEVALLET
Lola DEWILDE
Amélie MICHAUD - VP
Mickaël SIMON

Associations
Myriam BOYER
Magali CALMELS
Lola DEWILDE
Anna KONDZIELA
Yasmine TALHI - VP

Urbanisme
Xavier BERNARD
Jean-Claude CLEMENT - VP
Jean-Marc LABROSSE
Philippe RICO
Vincent RINALDI
Éric VEYRUNES



LES VISAGES DE VOTRE COMMUNE

25 agents communaux œuvrent au service des habitants et de la qualité de vie à Sergy. Par leur présence sur le terrain comme dans les services administratifs, ils vous accompagnent au quotidien.

Répartis au sein de plusieurs services, les agents assurent des **missions variées et essentielles** : accueil du public, entretien des bâtiments et des espaces communaux, accompagnement des enfants, gestion administrative, organisation des services municipaux ou encore suivi des projets de la commune.
Souvent dans l'ombre, mais toujours au cœur de la vie communale, ils contribuent chaque jour à faire **vivre le service public de proximité** avec professionnalisme, disponibilité et sens de l'intérêt général.



Service cantine - périscolaire - bâtiments
Michela CREDENZA, Aurélia PIQUARD, Laura ORCET, Marie-Laure LAURENT, Maria RIOBO, Maéva MAURER, Charlène CAMUS, Loris ATTIOGBE CAZORLA, Élodie MARQUIS, Rosetta CHOUCHANE et Rim DAHMANI HOUARI.
Absents : Maria SILVA, Giuliana PETERLINI, Valérie GOLZ et Véronique GAVI



Service technique
Léandre WIESMANN, Matthieu DELAUTRE, Cédric KUBLER et François-Xavier DESQUAIRES



Service administratif
Anthony REI, Marine COLOMINA, Chantal DELAROUE, Malorie LOBERT, Maryse PEROUCHET et Aurore VILLAUME

CONTACTER UN SERVICE ?

*Pour toute question concernant l**es services scolaire et périscolaire**, vous pouvez contacter la coordinatrice, Mme PIQUARD, au 06 44 34 23 36 ou cantine@sergy.fr ou periscolaire@sergy.fr*

*Pour l'ensemble des **autres demandes**, merci de vous rapprocher de l'accueil de la mairie au 04 50 42 11 98 ou à l'adresse suivante : mairie@sergy.fr*

PROJETS

DES AMÉNAGEMENTS AU SERVICE DU CADRE DE VIE

Au cours des derniers mois, plusieurs aménagements ont été réalisés dans la commune afin d'améliorer le cadre de vie, renforcer la sécurité et faciliter les mobilités.
Retour sur ces réalisations concrètes, conçues au service des habitants et de leur quotidien.

Afin de favoriser les déplacements en **mode doux**, la commune a récemment installé de **nouveaux arceaux à vélos** sur plusieurs sites du territoire.

Ces équipements pratiques permettent de sécuriser le stationnement des vélos et s'inscrivent pleinement dans la volonté municipale de **développer des mobilités plus durables**.

Vous pouvez désormais stationner votre vélo en toute simplicité **à la salle de la Calame, au parking de la boulangerie, aux arrêts de bus de la Gare et des Longets, ainsi qu'au rond-point de la Vierge**.



Avec le retour des beaux jours, c'est l'occasion idéale de **(re)découvrir la commune à vélo !**







UNE NOUVELLE AIRE DE JEUX À CÔTÉ DE LA SALLE DE LA CALAME



Le nouvel espace de jeux de la Calame est désormais **entièrement finalisé**, pour le plus grand bonheur des jeunes Sergiens.

Implantée dans un secteur **plus visible et plus convivial**, cette aire de jeux a été pensée pour renforcer la sécurité tout en limitant les risques de dégradations. Les enfants peuvent aujourd'hui profiter d'**équipements neufs, colorés et attractifs, adaptés à leurs envies**.

Cette réalisation s'inscrit dans une réflexion plus globale sur l'aménagement des abords de la salle des fêtes, avec une ambition claire : **proposer aux familles des espaces de loisirs de qualité, accessibles à tous.**

UNE MAIRIE ACCESSIBLE À TOUS

Les travaux d'amélioration de l'accessibilité de la mairie se poursuivent avec la réalisation de nouveaux aménagements.

La **rampe d'accès** est désormais achevée et dotée de **couvertines en pierre blanche** récemment posées. Réalisées par une **entreprise de Crozet**, elles s'intègrent harmonieusement à l'architecture du bâtiment en rappelant les pierres existantes.

Ces aménagements facilitent désormais l'accès à la mairie **pour l'ensemble des usagers**, tout en respectant l'identité patrimoniale du lieu. Ils traduisent la volonté de la commune d**'améliorer l'accueil du public** et de **garantir un service accessible à tous**.



VOIRIE : DES TRAVAUX DÉSORMAIS ACHEVÉS





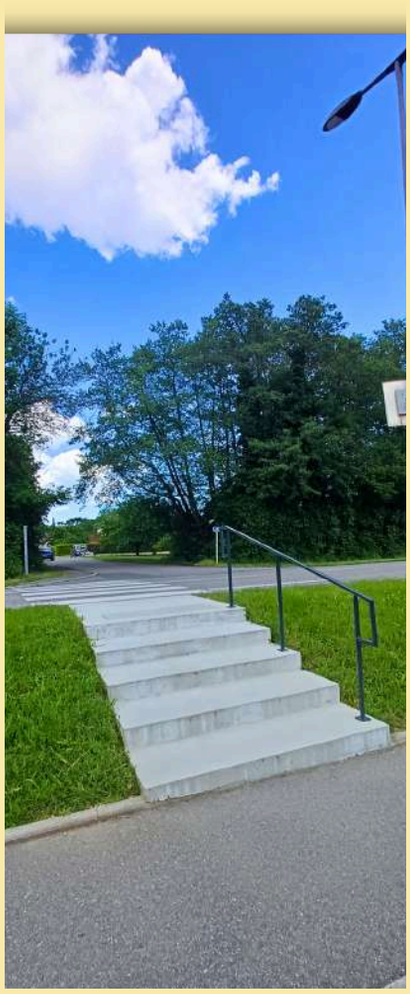

Dans le cadre de l'**amélioration de la sécurité des déplacements**, la commune a réalisé plusieurs aménagements aux abords de l'avenue du Jura, un secteur particulièrement fréquenté par **les piétons et les automobilistes**.

Un **escalier** a ainsi été créé entre l**'avenue du Jura** et le **chemin des Coquelicots** afin de permettre aux habitants de rejoindre le trottoir dans de meilleures conditions et faciliter les cheminements piétons au quotidien.

Par ailleurs, le **carrefour entre le chemin de Mussel et l'avenue du Jura** a été réaménagé pour renforcer la visibilité et sécuriser la circulation. Ces travaux ont notamment permis la création d'un **accès repensé** sur l'avenue du Jura, avec l'installation de potelets de protection et la mise en place d'un nouveau **marquage au sol** afin d'améliorer la lisibilité de l'ensemble pour tous les usagers.





DÉVELOPPEMENT DURABLE

ARBRES MALADES : AGIR ENSEMBLE POUR PRÉSERVER NOTRE PATRIMOINE ARBORÉ

Dans notre commune, les arbres occupent une place essentielle. Ils structurent nos paysages, apportent de la fraîcheur, améliorent la qualité de l'air et participent pleinement à la biodiversité locale. Ce **patrimoine vivant, fragile et précieux** mérite toute notre attention.

Cependant, certains arbres peuvent être affaiblis par **des maladies, des parasites ou le vieillissement naturel**. Ces situations peuvent représenter **un risque pour la sécurité**, mais aussi pour les arbres voisins. En lien avec l'**Office National des Forêts (ONF)**, la mairie souhaite rappeler les bons réflexes à adopter pour préserver durablement notre patrimoine arboré.

IDENTIFIER UN ARBRE FRAGILISÉ

Certains signes peuvent révéler qu'un arbre est fragilisé : un **feuillage clairsemé**, des **branches sèches ou cassantes**, la présence de **champignons** sur le tronc ou encore une **écorce fissurée**. Ces symptômes ne signifient pas forcément qu'un arbre doit être abattu, mais ils nécessitent souvent un **diagnostic technique** afin d'évaluer les risques et l'état sanitaire de l'arbre.

RESPONSABILITÉS DES PROPRIÉTAIRES

Chaque propriétaire **est responsable** de l'entretien des **arbres situés sur sa parcelle** et des risques qu'ils peuvent représenter. Le **Code civil (article 1240 et suivants)** engage la responsabilité du propriétaire en cas de dommages causés à un tiers (chute de branche, arbre tombé, etc.).

Les arbres doivent être entretenus afin d'éviter tout danger pour les voisins, les piétons ou les automobilistes. Les branches ne doivent pas empiéter sur la voirie ni gêner la visibilité. En cas de danger avéré, **une taille ou un abattage** peut être nécessaire.

Certaines situations particulières (zones protégées, arbres remarquables, PLU…) peuvent nécessiter une **autorisation préalable**.



L'ONF, UN PARTENAIRE POUR NOTRE PATRIMOINE ARBORÉ

L'Office National des Forêts accompagne les collectivités et les particuliers dans la gestion et la protection des arbres.

Ses missions incluent notamment :

- Le **diagnostic sanitaire** des arbres
- Le **conseil en gestion et entretien** du patrimoine arboré
- La **sensibilisation** aux maladies et parasites
- L'accompagnement des communes dans les **situations à risque**.

PRÉSERVER PLUTÔT QU'ABATTRE SYSTÉMATIQUEMENT

La commune veille **à éviter au maximum les abattages** sur l'ensemble du territoire et privilégie, chaque fois que cela est possible, la préservation des arbres.

Les interventions sont **réalisées au cas par cas**, avec un double objectif :
- garantir la **sécurité du public**
- préserver au maximum le **patrimoine arboré.**

EN RÉSUMÉ

Par une vigilance partagée entre habitants, commune et ONF, nous contribuons ensemble à protéger durablement notre patrimoine arboré.

Pour contacter l'ONF : www.onf.fr / 06 03 27 00 91

LES ÉLÈVES S'ENGAGENT POUR LA BIODIVERSITÉ

Les élèves se mobilisent pour préserver la biodiversité avec un projet à la fois pédagogique et citoyen, qui rappelle combien les jeunes générations sont déjà pleinement actrices de la préservation de leur environnement.

Avant les vacances de Pâques, les élèves de **CM1 et CM2 des classes de Thibaut et Mathilde** ont donné vie à un très beau projet en faveur de la nature au cœur du village.







Lors de leur **classe verte à Métabief,** ils avaient entièrement conçus des **nichoirs et hôtels à insectes**. De retour à l'école, ils ont poursuivi ce travail avec beaucoup de soin et d'enthousiasme, en réalisant eux-mêmes **la découpe, l'assemblage et la finition** de leurs créations, avec l'aide du service périscolaire.

Ces installations ont ensuite été mises en place dans le village, offrant désormais refuge et habitat aux oiseaux et aux insectes. Un projet mené à **100 % par les élèves**, qui témoigne de leur engagement concret en faveur de la **biodiversité**.

La commune tient à les remercier chaleureusement pour leur investissement et leur sérieux dans cette belle initiative.

Nous invitons également chacun à **respecter ces installations**, à les admirer, et à observer avec discrétion les nouveaux habitants qui pourraient s'y installer, sans les déranger ni les manipuler.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES : ON VOUS GUIDE



La préparation de la **rentrée scolaire 2026/2027** est en cours. Les inscriptions concernent les **enfants entrant en CP**, **les enfants nés en 2023** ainsi que **les nouveaux arrivants** sur la commune.

Les inscriptions aux services de cantine et périscolaire sont également ouvertes. Les familles dont les enfants étaient déjà inscrits l'an dernier pourront effectuer leurs démarches jusqu'au 9 juin. Les inscriptions des nouveaux arrivants auront lieu du 11 au 19 juin.

Toutes les informations détaillées, ainsi que **la liste des pièces à fournir**, sont disponibles sur le **site de la mairie** en suivant le **QR code** ci-dessous.
Le dossier peut être déposé **à l'accueil** de la mairie ou **envoyé par mail** à : mairie@sergy.fr.

Cette démarche permet à la commune d'anticiper les effectifs et de préparer au mieux l'accueil des élèves. Nous invitons les familles concernées à effectuer ces inscriptions dans les meilleurs délais.

Les services municipaux restent à votre disposition pour toute question.

INSCRIPTIONS

Rendez-vous sur www.sergy.fr, rubrique "enfance"

ÉVÉNEMENTS







Les voeux du Maire, 22 janvier





Repas des ainés, 29 février





ÉVÉNEMENTS



Loto des pompiers, 28 février



Déambulation musicale de l'Harmonie, 29 mars



L'apéro concert de l'Écho du Crêt de la Neige,25 avril





Cérémonie commémorative du 8 mai







Foire de printemps, 10 mai

BILAN DU MANDAT 2020-2026

Le budget communal ne se résume pas à une suite de chiffres : il traduit concrètement **les choix, les priorités et les ambitions** portés par la municipalité pour Sergy.

À l'aube d'un nouveau mandat, il est essentiel de dresser un **bilan financier des années 2020 à 2026** afin de mieux comprendre l'évolution de la situation de la commune, les investissements réalisés, les contraintes rencontrées et les perspectives qui se dessinent pour les années à venir.

6,6 M€

D'INVESTISSEMENTS SUR LE MANDAT

ÉQUIPEMENTS PUBLICS		421 000 € 6 %
PATRIMOINE		750 000 € 11 %
SCOLAIRE		2 900 000 € 44 %
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS		680 000 € 10 %
VOIRIES, MOBILITÉ ET SÉCURITÉ		715 000 € 11%

UNE DETTE MAITRISÉE

Au cours du mandat 2020-2026, la commune a su maîtriser son endettement grâce à **une gestion financière rigoureuse** et à **des choix budgétaires cohérents**.

2,5 M €

C'est le **montant de la dette communale** en cours à la fin de l'année 2025 **contre 3.6 M €** en début d'année 2020.

4,05 ans

C'est le temps qu'il faudrait à la commune, si elle y **octroyait l'intégralité de ses ressources**, **pour rembourser** l'ensemble de sa dette **contre 7,12 années** en 2020.

1046 €

C'est la **part de la dette rapportée à chaque sergien** fin 2025 **contre 1630 €** début 2020.

DÉTAIL DES INVESTISSEMENTS PAR THÉMATIQUE

ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Équipements techniques : 140 225 €
Équipements pompiers : 40 098 €
Équipements administratifs : 30 852 €
Véhicules techniques : 169 871 €
Véhicule pompier : 39 833 €

PATRIMOINE

Acquisition de terrains : 391 376 €
Travaux cimetière : 55 070 €
Entretien des bâtiments : 35 000 €
Changement du chauffage de l'église : 27 414 €
Création de logements communaux : 85 520 €
Rénovation de la caserne des pompiers : 17 396 €
Rénovation de la salle de la Calame : 24 967 €
Aménagement de la place du village : 26 653 €
Rénovation des services techniques : 6 952 €
Rénovation de la mairie : 40 177 €
Mise aux normes électriques : 28 446 €

SCOLAIRE

Équipements scolaires : 114 797 €
Restaurant scolaire : 2 764 200 €

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

Centre sportif : 499 269 €
Jeux pour enfants : 15 973 €
Installations sportives : 165 166 €

VOIRIES, MOBILITÉ ET SÉCURITÉ

Entretien des voiries : 206 244 €
Trottoir RD 984 : 5 377 €
Enfouissement réseaux à la Ramaz : 115 733 €
Réhabilitation du chemin de la Verpillère : 367 979 €
Création de voie douce : 16 114 €
Carrefour chemin de Mussel : 3 720 €

12,3 M€

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

COMMENT SE RÉPARTISSENT LES DÉPENSES DE LA COMMUNE ?

L'augmentation des **dépenses de fonctionnement** résulte de plusieurs facteurs conjoncturels et structurels.

D'une part, la **hausse du coût des matières premières et de l'énergie** continue d'impacter directement les dépenses liées au fonctionnement quotidien des services communaux et à l'entretien des équipements publics.
D'autre part, les **charges de personnel** demeurent le principal poste de dépense. Cette évolution s'explique par la nécessité de maintenir un service public de qualité et d'adapter les effectifs aux besoins de la commune.
Enfin, la **revalorisation des rémunérations**, imposée par les textes réglementaires nationaux afin de soutenir le pouvoir d'achat des agents, contribue également à l'évolution des charges de fonctionnement.

Les autres postes de dépenses, tels que les contributions aux **organismes et services partenaires, les charges exceptionnelles ou encore les intérêts de la dette**, restent quant à eux contenus et maîtrisés.

RÉPARTITION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

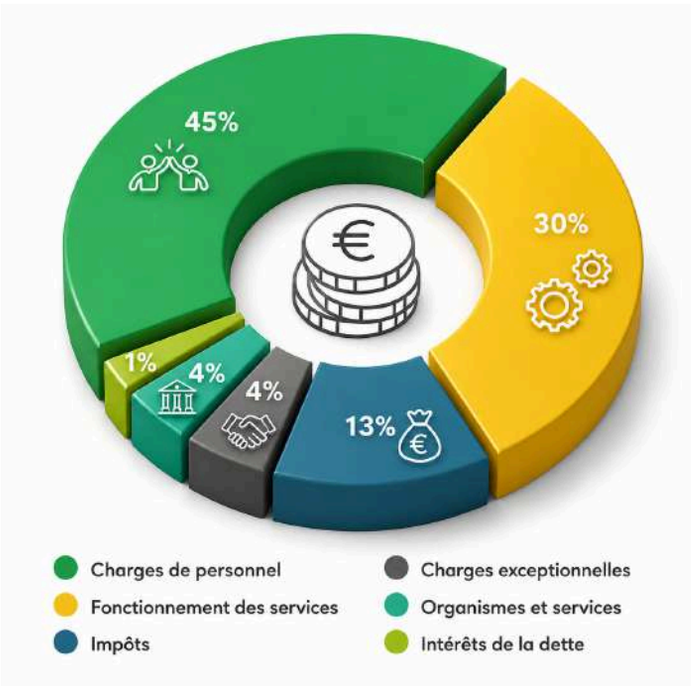

OBJECTIFS DU MANDAT 2026-2032

- I**nvestir** à hauteur de 1,5 million d'euros par an, soit près de 9 millions d'euros sur le mandat ;
- **Maintenir les dépenses de fonctionnement** autour de 2,3 millions d'euros par an ;
- **Continuer à contenir la dette** ;
- Maintenir un **taux d'épargne** brute **supérieur à 20 %**.



FOCUS SUR L'ÉPARGNE BRUTE

L'épargne brute constitue l'un des **principaux indicateurs de la santé financière** d'une commune. Elle correspond à la **part des recettes de fonctionnement restant disponible après le paiement des dépenses courantes**.

Cette capacité d'**autofinancement** permet ensuite de financer les investissements ou de rembourser la dette.

Véritable **indicateur stratégique**, elle reflète la solidité budgétaire et la capacité de la collectivité à agir et à préparer l'avenir.

23,3 %
C'est le **taux moyen d'épargne brute** sur l'ensemble du mandat 2020-2026.

627 072 € / an
C'est en moyenne **ce que la commune a pu dégager** chaque année **pour investir ou rembourser** ses emprunts.



LES PANIERS DE SERGY : EN FAVEUR DU CIRCUIT COURT

Créée en **2009**, l'association **Les Paniers de Sergy** s'engage depuis plus de 16 ans en faveur du **circuit court**, en mettant directement en relation producteurs et consommateurs.

Fonctionnant entièrement sur le **bénévolat**, elle réunit aujourd'hui près d'une **centaine de familles de Sergy et des communes voisines**.

Son objectif est de proposer en moyenne **un ou deux produits mensuellement** issus de **petites exploitations locales**, dont une grande partie en **agriculture biologique**, mais pas que. Il s'agit, par exemple de : volailles AOP de Bresse, viande bovine de Bresse, céréales, farines et graines Bio, parmesan Bio, pommes et poires Bio, miels, huile d'olives, châtaignes et noix, et même du champagne d'un petit exploitant champenois qui livre lui-même à Sergy.

L'association souhaite accueillir de **nouveaux adhérents** et développer ses **points de distribution**.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Après une **adhésion annuelle de 12 € par famille**, chaque membre reçoit les propositions de commande par email, **sans obligation d'achat**. Il faut se connecter sur le site internet pour passer commande. La date et le lieu de livraison sont envoyés par mail et le règlement se fait par chèque ou virement **directement auprès du producteur**.

REJOINDRE L'AVENTURE ?

lespaniersdesergy@gmail.com

https://lespaniersdesergy.com/
ou via le QR code

LE BRIDGE CLUB : JOUER ENTRE AMIS OU EN COMPÉTITION



À la fois **convivial et stimulant**, le bridge est une véritable **gymnastique cérébrale** qui allie stratégie, concentration et plaisir du jeu. Accessible à tous, il permet aussi de partager des moments chaleureux autour d'une passion commune.

Le **Bridge Club de Sergy** organise des tournois chaque **mercredi et vendredi après-midi** à la Mairie annexe.
Le club propose également une **initiation au bridge sur demande**, idéale pour découvrir ce jeu dans une ambiance conviviale et bienveillante.

Contact et infos:

dohembrechts@yahoo.fr / jostomo@orange.fr

06 08 04 88 65

ONE VOICE, UNE ÉQUIPE QUI A DU CHŒUR

Fondée à Sergy en **mai 2023**, l'association **One Voice Connect** a pour vocation de faire rayonner les musiques **Gospel, Blues, Jazz, Soul** dans le Pays de Gex et ses environs.

Animée par l'envie de partager l'énergie et la richesse du Gospel, elle a créé le chœur académique **One Voice 2shine**, dirigé par une cheffe de chœur talentueuse, passionnée et inspirante, qui réunit aujourd'hui **22 choristes**. Porté par une énergie communicative, ce groupe propose un répertoire vibrant, mêlant **émotion, partage et enthousiasme**, et se produit régulièrement lors d'événements locaux.

Au-delà des concerts, l'association organise régulièrement des **stages et masterclasses** animés par des artistes de renommée internationale, offrant ainsi au public et aux choristes une occasion unique de se former et de s'ouvrir à d'autres horizons artistiques.

L'association mène aussi des actions solidaires à travers des concerts de soutien au profit d'associations locales, affirmant ainsi ses valeurs de **partage, de convivialité et d'engagement citoyen**.

One Voice 2shine, c'est bien plus qu'un chœur. C'est une expérience musicale où la voix, le corps et l'émotion se rencontrent. Un espace où l'on chante ensemble, où l'on grandit ensemble et où chaque voix trouve sa place.



A VOS AGENDAS

Pour la deuxième année consécutive, One Voice Connect, le COS et L'Écho du Crêt de la Neige s'associent pour réorganiser la **Fête de la musique** le **20 juin dès 18h00 à la salle de la Calame** à Sergy.
Ambiance tropicale garantie ! Le public est invité à venir paré de ses plus belles chemises ou robes à fleurs.

INSCRIPTIONS RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2026

Ouvertures prévues dès le 1er juin 2026.

DONNEZ VOTRE SANG, SAUVEZ DES VIES

L'**Établissement Français du Sang** (EFS) organise plusieurs collectes de sang en 2026, avec le soutien précieux de l'**Amicale des donneurs de sang bénévoles de Saint-Genis-Pouilly, Sergy et Crozet**. Les collectes auront lieu dans la **salle Boby Lapointe à Saint-Genis-Pouilly de 15h00 à 19h00**.
N'oubliez pas de vous munir de votre pièce d'identité.

DATES À RETENIR

- lundi 29 juin
- lundi 24 août
- lundi 19 octobre
- et lundi 14 décembre 2026.





Quelques minutes suffisent pour accomplir un **geste essentiel**. Chaque don permet de répondre aux besoins quotidiens des hôpitaux et d'aider de nombreux patients.

Un grand merci aux bénévoles de l'amicale pour leur engagement tout au long de l'année !

Il est recommandé de prendre rendez-vous sur dondesang.efs.sante.fr ou de scanner ce QR code :



UN NOUVEAU CCAS ENGAGÉ AU SERVICE DES HABITANTS

QU'EST-CE QUE LE CCAS ?

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un service de la mairie dédié à l'accompagnement des habitants qui rencontrent des difficultés, qu'elles soient financières, sociales ou personnelles. C'est un **lieu d'écoute, d'orientation et d'aide, ouvert à tous.**

Si la création d'un CCAS est une obligation légale pour chaque commune, il est avant tout l'expression d'un engagement : **être présent aux côtés des habitants et ne laisser personne seul face aux difficultés.**

À QUOI SERT-IL CONCRÈTEMENT ?

Le CCAS peut vous accompagner et vous orienter dans de nombreuses situations :

- **Difficultés financières** (payer un loyer, une facture, faire face à un imprévu)
- **Isolement ou besoin de soutien** (personnes âgées, personnes seules)
- **Accès aux droits** (aides sociales, démarches administratives)
- **Problèmes du quotidien** (logement, santé, alimentation…)

UNE DÉMARCHE CONFIDENTIELLE

Les échanges sont **strictement confidentiels** et réalisés dans un **cadre bienveillant**.

LE NOUVEAU CCAS À SERGY

Mis en place après les élections de **mars 2026**, le CCAS de Sergy est présidé par **Madame Catherine MOINE** et **Jean-Claude CLEMENT** en tant que vice-président. Il réunit des élus municipaux — **Myriam BOYER, Régine CHEVALLET, Lola DEWILDE, Paolo MARTINELLI** — ainsi que des personnalités qualifiées engagées : **Laura ORCET, Marie-Laure LAURENT, Marie-Jeanne MOINE, Michel PELLOUX et Gérard RONDOUIN**.

Parmi les actions et projets en cours : l'organisation du goûter des aînés, la relance d'une collecte pour les Restos du Cœur, la mise en place d'une "pochette SOS" facilitant l'intervention des secours, ainsi que le **développement d'actions de prévention et d'accompagnement**.

Le CCAS souhaite également **renforcer l'information auprès des habitants**, notamment des seniors, afin de faciliter leur participation à ses actions.

Engagé et dynamique, le CCAS s'inscrit pleinement dans une démarche de **proximité et de solidarité**.

Les membres remercient chaleureusement **l'ensemble de l'équipe du précédent CCAS** pour son engagement et le travail accompli, en particulier sa vice-présidente, **Isabelle PICHARD**.

COMMENT LE CONTACTER ?

Contactez le secrétariat de la mairie : 04 50 42 11 98

Un message important : ne restez pas seuls face à une difficulté.
Le CCAS est là pour vous accompagner, en toute discrétion.

HOMMAGE À ELISE MOINE



La disparition brutale d'Élise, le 26 mars dernier, a profondément bouleversé celles et ceux qui l'ont **connue, côtoyée et appréciée**.

Enfant de Sergy, Élise y avait ses racines. Elle a grandi dans un environnement familial empreint d'affection, de musique et de convivialité, qui a façonné la femme sensible et engagée qu'elle est devenue.

La musique occupait une place essentielle dans sa vie. **Saxophoniste talentueuse,** elle s'est investie au sein de plusieurs harmonies locales, notamment à Sergy, à Thoiry et au Chalet Suisse. À travers la musique, mais le chant et l'écriture, elle exprimait avec sincérité sa sensibilité et sa richesse intérieure.

Élise avait également choisi de s'engager pour sa commune. **Conseillère municipale de juillet 2020 à mars dernier**, elle participait avec conviction à la vie démocratique locale et portait un attachement sincère à Sergy, à son identité et à son équilibre, notamment à la place des agriculteurs et à la préservation du cadre de vie.
Ceux qui l'ont connue garderont le souvenir d'une **personnalité singulière, sensible et profondément humaine**.

Aujourd'hui, nous rendons hommage à Élise pour les engagements qu'elle a portés, les liens qu'elle a tissés et les moments qu'elle a partagés. Son souvenir demeure vivant parmi nous.

Nos pensées accompagnent tout particulièrement sa fille, **Célia**, ainsi que l'ensemble de ses proches.

MANUEL ARRUFAT NOUS A QUITTÉS LE 25 FÉVRIER 2026

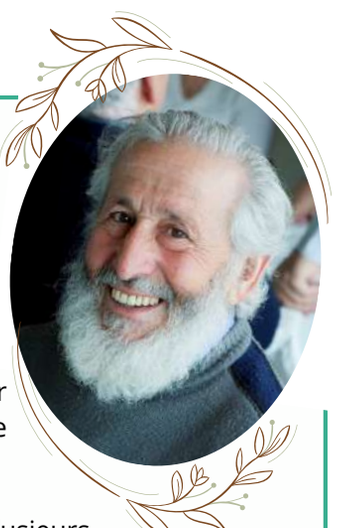

Arrivé à Sergy dans **les années 1970**, « Manu » s'est rapidement **investi dans la vie du village** auquel il est resté profondément attaché. Malgré sa nationalité espagnole, qui ne lui permettait pas alors de devenir **pompier volontaire**, il a trouvé d'autres façons de servir sa commune : **au sein du Sou des Écoles, du Comité des Fêtes et même du Conseil municipal**, toujours prêt à donner de son temps et de son énergie pour les autres.

Mais c'est sans doute **sur les terrains de pétanque** qu'il a laissé l'empreinte la plus forte. Pour lui, ce n'était pas seulement un loisir : **c'était une véritable famille**, faite d'amitié, de convivialité, de partage et de moments simples.

Son sourire chaleureux, son accent chantant, **son humour et sa bienveillance** ont marqué plusieurs générations de Sergiens. Beaucoup garderont le souvenir d'un homme **profondément humain**, toujours heureux de retrouver ses amis autour d'une partie, d'une fête ou d'un moment de discussion.

Il a rejoint **son ami Pierrot** (Pierre Przybylski), disparu quelques semaines avant lui, avec qui il partageait une amitié sincère née à Sergy.

Dans l'intimité familiale, ses cendres ont été dispersées au jardin du souvenir de La Balme-de-Sillingy.

La famille de Manuel remercie chaleureusement chacune et chacun pour les nombreux témoignages de sympathie, le soutien et les délicates attentions reçus dans cette épreuve.

À SAVOIR

PERSONNEL COMMUNAL



BIENVENUE À LAURA, AGENT DE CANTINE

Nouvelle habitante de Sergy et nommée en janvier en qualité d'agent de cantine, Laura s'est rapidement intégrée et contribue chaque jour au bon fonctionnement du service. Par sa bienveillance et son énergie, elle accompagne nos petits bambins durant le temps du repas dans une ambiance conviviale et rassurante. Les enfants comme l'équipe ont déjà su apprécier son sourire et son implication au quotidien.

AU REVOIR À VALÉRIE, ATSEM



Après 20 années passées au sein de la commune de Sergy en qualité d'ATSEM, c'est avec beaucoup d'émotion que la commune, l'équipe enseignante et les enfants disent au revoir à Valérie qui nous quitte pour d'autres horizons. Par sa douceur, sa bienveillance et son attachement aux enfants, elle a marqué plusieurs générations d'élèves et accompagné de nombreuses enseignantes tout au long de sa carrière. Son départ laissera un grand vide au sein de l'école et de l'équipe municipale. La commune lui adresse ses plus sincères remerciements et lui souhaite une très belle continuation.

À VOS CRAYONS !

La commune de Sergy lance un **grand concours de dessin** à destination des **enfants et adolescents de la commune.**

L'objectif ? **Imaginer la future mascotte de Sergy**, un personnage original qui représente la commune : animal rigolo, personnage fantastique, symbole de la nature ou clin d'œil à Sergy… **toutes les idées sont les bienvenues** !

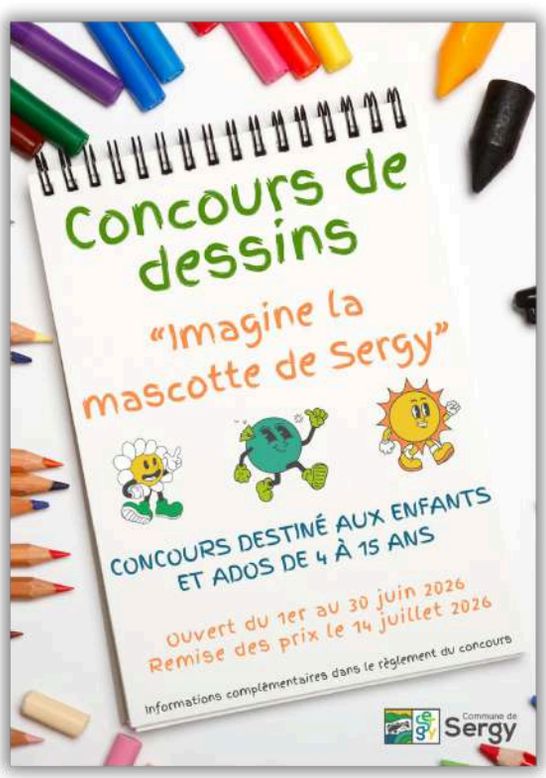

Le concours est ouvert aux jeunes Sergiens âgés de **4 à 15 ans**, répartis par catégories d'âge :

- 4-6 ans
- 7-9 ans
- 10-12 ans
- 13-15 ans



Le concours se déroulera du **1er au 30 juin 2026**.
La **remise des prix aura lieu le 14 juillet 2026**, à l'issue de la cérémonie officielle.

Chaque participant pourra proposer **un seul dessin**, réalisé **à la main sur format A4** en utilisant la technique de son choix (crayons, peinture, feutres, collage…).

Un prix sera remis **à chaque catégorie d'âge** (bons cadeaux à la Contrebande de Jeux à Saint-Genis-Pouilly). Un **prix spécial du jury, composé d'élus et d'agents communaux,** récompensera également la création la plus originale.

Les dessins seront ensuite valorisés à travers **une exposition et les supports de communication de la commune**.

Le **règlement complet du concours** est disponible en mairie et sur le site internet de la commune, rubrique "Actualités".

TRANSMETTRE TON DESSIN

A l'accueil de la mairie ou par courrier à :
Mairie de Sergy – 18 Place de la Mairie – 01630 Sergy
Avec la mention : "Concours de dessin – Mascotte de Sergy"

LES DÉCISIONS DU CONSEIL

MARDI 09 DÉCEMBRE 2026

- Valide la modification du tableau des emplois de la commune tel que présenté ;
- Décide de participer financièrement à la couverture santé souscrite par les agents titulaires et contractuels ;
- Approuve la signature de l'avenant n° 1 du marché « Restauration scolaire et périscolaire » et « Restauration pour le portage des repas » ;
- Valide le projet de CRAC 2024 de la ZAC Sergy-Dessous ;
- Approuve la rétrocession de la Rue des Noyers.

MARDI 20 JANVIER 2026

- Modifie la délibération n°25.2024 sur le RIFSEEP ;
- Fixe une enveloppe budgétaire globale sur le versement du CIA 2026 ;
- Autorise une subvention exceptionnelle à l'association de l'Amicale des sapeurs-pompiers pour l'organisation de leur Loto.

MARDI 20 MARS 2026

- Installe le nouveau conseil municipal 2026-2032 ;
- Désigne Madame Catherine MOINE Maire de la commune de Sergy ;
- Fixe à 5 le nombre d'adjoints au Maire ;
- Désigne M. Jean-Claude CLEMENT 1er adjoint au Maire, Mme Yasmine TALHI 2ème adjoint au Maire, M. Christian MOINE 3ème adjoint au Maire, Mme Amélie MICHAUD 4ème adjoint au Maire, M. Mickaël SIMON 5ème adjoint au Maire.

MARDI 31 MARS 2026

- Accorde les délégations présentées au Maire selon les limites fixées ;
- Accepte la formation de 8 commissions municipales et fixe à 5 le nombre de leurs membres ;
- Nomme les membres des 8 commissions municipales ;
- Fixe 3 membres titulaires et 3 membres suppléants au sein de la commission CAO et MAPA ;
- Fixe à 10 le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS et nomme les 5 membres internes ;
- Désigne les nouveaux membres délégués titulaires et suppléants de la commune au SIEA ;
- Désigne M. Christian MOINE comme titulaire et Mme Camille CIMAROSTI comme suppléante, au Comité technique consultatif de la Régie des Eaux Gessiennes ;
- Fixe les indemnités de fonction du Maire et de ses adjoints.

MARDI 21 AVRIL 2026

- Désigne M. Jean-Claude CLEMENT comme président de séance pour l'examen du CFU 2025 ;
- Approuve le CFU 2025 de la commune de Sergy ;
- Accepte les propositions de Mme le Maire pour l'affectation des résultats de l'exercice 2025 ;
- Vote le maintien des taux des taxes locales ;
- Vote le budget primitif 2026 tel que proposé ;
- Désigne Messieurs LABROSSE et BERNARD comme délégués titulaires et Messieurs SIMON et MARTINELLI comme délégués suppléants au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura ;
- Adopte la liste présentée à soumettre au Directeur régional des Finances Publiques pour la constitution de la CCID ;
- Modifie la grille tarifaire de location des salles communales.

MARDI 12 MAI 2026

- Annule et remplace la délibération n°10.2026 et accorde les nouvelles délégations au Maire dans les limites fixées ;
- Désigne M. SIMON titulaire et M. LABROSSE suppléant comme représentant de la commune à l'Association des communes et collectivités forestières de l'Ain ;
- Valide l'ouverture à tous les agents communaux de l'astreinte d'exploitation de la salle des fêtes ;
- Valide la modification du règlement des services périscolaire et cantine ;
- Valide le devis de 33 732.00 € H.T. de l'entreprise SARL Terrassement Aménagement Gessien pour la création du parking cimetière ;
- Valide la décision modificative budgétaire n°1.

J'ALLUME MA RUE



*Bonne nouvelle pour les amateurs de la "pomme" : ce dispositif permettant d'**activer l'éclairage public à la demande** est désormais disponible sur l'**App Store** en complément d'**Android**.*

INFOS UTILES

15	17	112	18	114
SAMU	POLICE SECOURS	URGENCE EUROPÉEN	SAPEURS-POMPIERS	URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

VOTRE MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI : FERMÉ
MARDI : 9H00 - 12H00 / 14H00 - 18H00
MERCREDI : 9H00 - 12H00
JEUDI : 9H00 - 12H00 / 14H00 - 18H00
VENDREDI : 14H00 - 17H00

04 50 42 11 98
mairie@sergy.fr
www.sergy.fr

RÉSEAUX SOCIAUX :

Commune de Sergy

Application PanneauPocket

NUMÉROS UTILES

Hôpital de Saint-Julien-en-Genevois	04 50 49 65 65
Hôpital de Contamine-sur-Arve	04 50 82 20 00
Hôpital privé Annemasse	04 50 83 43 43
Centre hospitalier Annecy Genevois	04 50 63 63 63
Hôpital Cantonal de Genève	00 41 22 372 33 11
Hôpital de la Tour Meyrin	00 41 22 719 61 11
Maison de retraite de Tougin	04 50 40 38 38
Centre Anti-poison de Lyon	04 72 11 69 11
SOS Animaux Pays de Gex	04 50 41 74 80
Gendarmerie de Thoiry 117 rue des Chenaillettes 01710 THOIRY	04 50 42 12 01 ou le 17
Violences Femmes	3919
STOP à la maltraitance	3977
Allo enfance en danger	119
Pharmacie de garde	3237

RECETTE GAGNANTE DE LA SOU-SOUPE 2026 PAR THOMAS

Soupe de pois cassés jaunes au curry - *pour 4 personnes*



Pour la soupe :
• 200 g de pois cassés jaunes • 1 oignon • 2 carottes • 1 gousse d'ail • 10g de gingembre • 10g de curry • 20cl de crème • 1 cube de bouillon • 1,5L d'eau • 20g de beurre • sel, poivre

Préparer la soupe :
- Éplucher et émincer l'oignon, les carottes, l'ail et le gingembre.
- Les faire revenir dans le beurre. Ajouter le curry, puis les pois cassés, l'eau et le bouillon. Mélanger le tout.
- Saler, poivrer puis laisser cuire environ 40 à 45 minutes, jusqu'à ce que les pois cassés soient tendres.
- Mixer la soupe jusqu'à obtenir une texture lisse.
- Ajouter la crème et rectifier l'assaisonnement si nécessaire.

Pour l'émulsion :
• 100cl de lait • 1 bâton de citronnelle • 1 morceau de gingembre • 1 citron bergamote

Préparer l'émulsion :
- Faire chauffer le lait avec la citronnelle, le gingembre et les zestes de citron bergamote.
- Laisser infuser quelques minutes hors du feu.
- Ajouter un peu de jus de citron bergamote.
- Mixer ou émulsionner juste avant de servir pour obtenir une mousse légère.

ET SI ON SORTAIT ?

- **Du samedi 6 juin au samedi 20 juin 2026 :** Traditionnel du tournoi OPEN organisé par le Tennis Club de Sergy
- **Mardi 16 juin 2026 à 21h** : Retransmission du Match coupe du monde FRANCE-SÉNÉGAL organisé par l'Amicale des pompiers
- **Samedi 20 juin 2026 dès 18h** : Fête de la musique organisée par One Voice, le COS et l'Écho du Crêt de la Neige
- **Vendredi 26 juin 2026 à 21h** : Retransmission du Match coupe du monde FRANCE-NORVÈGE organisé par l'Amicale des pompiers
- **Samedi 27 juin 2026 dès 10h** : Kermesse organisée par le Sou des Écoles
- **Mardi 14 juillet 2026** : Cérémonie de la Fête nationale et repas dansant organisé par l'Amicale des pompiers
- **Vendredi 4 septembre** : Séance de cinéma en plein air organisée par la commune
- **Dimanche 20 septembre 2026 :** Vide grenier organisé par le COS
- **Samedi 28 novembre 2026** : Exposition organisée par le Crêt des arts
- **Vendredi 11 décembre 2026** : Goûter des ainés organisé par le CCAS

Crédit photo : Perspective Photos
Comité de rédaction : C. MOINE, M. LOBERT, A. REI, C.DELAROUE
Mise en page : M. LOBERT
Impression : COPY PLUS Prévessin-Moëns